



RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2021

Section Fonctionnement Chapitre 011 Dépenses

Les dépenses de fonctionnements 2021 sont ajustées en fonction des dépenses réalisées en 2020. Pour le poste 6061 bien que la consommation 2020 soit en légère baisse par rapport au prévisionnel, il est judicieux de laisser le même budget soit 580 000€. Ce poste tient compte d'une éventuelle facture EDF pour mise en eau anticipé et prolongé au titre de la saison d'irrigation 2021. Pour 2020 la facture était de 18 151€

Les articles qui nécessitent une justification du montant sont les suivants :

Article 60632 « fournitures de petits équipements » prévu 170 000€ avec données indicatives ci-dessous

- Solde des Pièces de raccord suite marché christaud 2020 (108 000€) soit 54 000€
- Accessoire bornes et sorties de bornes 39 000€
- Acquisition de compteurs chez Bayard 12 000€
- 1 démarreur électronique pour moteur 6 000€
- Pièce de réparation de pompes 8 000€
- Un moteur électrique comprenant les frais de montage de lignage et de contrôle (20 000€) qui concernerait un besoin de renouvellement sur moteur qui n'est pas en stock
- Achat de vannes, et fournitures diverses chez Christaud, Andrey, Rougon etc 30 000€

Article 615232 « Entretien réparations réseaux » prévu 240 000€ avec données indicatives ci-dessous

- Curage du Canal du Moulin à la Saulce 17 000€
- Curage et débroussaillage de la rigole des Chênes 5 500€
- Curage du canal domanial de Ventavon 35 000€
- Débroussaillage canal domanial de Ventavon 30 000€
- Maintenance sur pompe 10 000€
- Pose de vannes d'isolement de station et du canal EDF. Les vannes sont déjà acquises. Il s'agit des travaux de pose de ces vannes pour lesquelles le marché de travaux a été passé avec l'entreprise SOPEI pour 6000€
- Regard de sectionnement de la station de pompage de Mison. 10 000€
- Réparation casses et fuites année 2021 (travaux fournitures non comprise) environ 25 000€
- Maintenance électrique (démarreurs, etc.) station de Mison et secours à prévoir 3 000€
- Dispositif de curage hydraulique de la conduite reliant la Durance à la station des Prayaous 17 000€

- Sondage de recherche de canalisations dans le cadre de la liaison Lazer Sisteron en 90 000 Volt (20 sondages à 2000€) soit 40000€ sous réserve que RTE en assume 50% à sa charge. La dépense serait donc estimée à 20 000€
- Reprise de l'aspiration des pompes 4 et 5 de la station de pompage de Monetier 15 000€
- Remplacement de vannes murales entre canal EDF et bêche d'aspiration 2 x2 500€
- Factures POLDER 2020 (35 000€) Ces factures ont été réclamées maintes fois y compris par LRAR sans réponse

Article 6156 « Maintenance » prévu 25 000€

Il s'agit de prendre en compte la maintenance la détection et la télésurveillance des stations de pompage (Dessaut), réparation des moteurs, travaux de soudure. Il faut prendre en compte aussi le contrôle des ballons anti-bélier des stations.

Article 617 « Etudes et recherches » prévu 36 000€

- Etude projet de production d'énergie en aval du canal domanial de Ventavon 20 000€
- MAJ cartographie SIG (GEO4) 1 500€
- Suivi altimétrique Barrage des Poux 6 000€
- Etude Topo RTE 90 000 Volt 6 000€

Article 622 « Rémunérations intermédiaires et honoraire » Prévu 130 000€ dont les affaires ci-dessous et liste non exhaustive

- Frais avocat barrage des poux RFR et fonds TA (2x 5000€)
- Frais avocat contestation EDF 4 Millions de kwh CAA pour 2019, TA 2020 et 2021 (3x5000€)
- Frais avocat contestation EDF 4 Millions de kwh TA 2013 (3000€)
- Frais avocat EDF Fermeture vanne TA 2019 (3000€)
- Frais avocat EDF ouverture vannes printemps TA 2020 et 2021 (2 x 3000€)
- Frais avocat plafonnement des 4 millions à 2.2 millions de Kwh CAA (800€)
- Rémunération expert barrage des poux (70 000€)
- Recours annuel contre le Préfet 04 barrage des Poux (3000€)
- Frais d'avocat Etat devenir du Canal domanial de Ventavon TA 2021 (5000€)
- Frais d'avocat Etat refus de reconnaissance de notre droit d'eau de 2.50m³/s TA 2019 (3000€)
- Dossier LEMORE TA 2018 (600€), affaire Million TA 2019 (600€), dossier Isnard TA 2019 (800€),
- Refus de l'ASL de Valernes de payer l'Agence de l'Eau (2000€)
- Autres à venir en cours d'année (4000€)
- Frais avocat suivi dossier solde subvention Europe Tranche 2 TA (800€)

Article 6288 « Autre services extérieurs » prévu 215 000€

Il s'agit de prendre en compte la redevance à devoir à l'ASA du Canal de Gap. Pour 2021, il s'agira de prendre notamment la rémunération de la personne en charge du SIG et de l'établissement des servitudes pour 80% de sa rémunération et charges (sur agenda) La part de l'ingénieur (sur agenda) à hauteur de 85% de sa rémunération soit environ 180 000€)

Il faut tenir compte de l'indemnisation des droits de passage par des convention de servitude pour le passage de canalisations au titre de la tranche 1 et 2. Environ 20 000€

Il faut aussi tenir compte de l'indemnisation des droits de passage par des convention de servitude pour le passage de canalisations au titre de la tranche 3 Environ 15 000€ (subventionnable à 90%)

Article 637 » Autres impôts et taxes » Prévu 75 000€

Il s'agit de l'Agence de l'Eau qui sera payé en 2021 sur les bases de consommations 2020

Section Fonctionnement Chapitre 012

Dépenses

Article 6411 « personnels titulaires » prévu 140 000€

Légère augmentation de la rémunération pour prendre en compte les avancements, Prise en compte de la maîtrise d'œuvre de la tranche 3. (Subventionnée à 90%)

Article 6413 « personnels non titulaires » prévu 35 000€

Cette ligne prévoit en 2021 la rémunération du Président.

Il est prévu l'embauche d'un rédacteur pour 1 mois ½ dans le cadre du rétablissement parcellaire au droit du Canal EDF. Embauche qui n'a pu être réalisée fin 2020 pour cause de confinement.

L'ASA doit supporter encore pour 280 jours l'ARE de Mr NENNA soit environ 12 000€ si il ne trouve pas d'emploi.

Il est prévu aussi le paiement des indemnités liées au frais de maîtrise d'œuvre au titre de la tranche 3 pour les 2 cadres en charges de la rédactions et suivi des marchés jusqu'à la réception des travaux (subventionnée à 90%)

Article 6450 « Charges de sécurité sociales » prévu 100 000€

Cette ligne est ajustée en prenant en compte les charges de 2021 ainsi que le 4° trimestre 2020 qui devrait être payée vers le 15 janvier 2021.

Article 6611 « Intérêts réglées à l'échéance » prévu 20 000€

Le poste tient compte des intérêts en cours plus ceux des emprunts souscrits fin 2020 pour 100 000€ et 250 000€ (canalisations et travaux liés au secteur de la Grande Ste Anne et l'achat de raccord et pièces de rechanges afin de constituer un stock sur 3 ans.)

Section Fonctionnement

Recettes

Article 7788 « Produits exceptionnels divers » prévu 296 000€

En 2021, la tendance auprès du tribunal vise à baser les recettes dues au titre de la gratuité plus sur 2,2 millions de kWh et plus sur 4 000 000Kwh par EDF soit une baisse des recettes attendues.

L'appel des titres en 2021 pour EDF pourraient être de l'ordre de 176 000€. Cette recette n'est qu'à demi sincère sachant qu'en 2019 et en 2020, EDF a contesté les 2 titres émis.

Cette baisse des recettes d'EDF va se traduire inévitablement par une hausse du montant du rôle fin 2021

Par ailleurs dans le cas où le juge d'appel confirme l'application d'un plafonnement des 4 000 000 kWh à la puissance de 1000 KW, l'ASA se verra très probablement appelé les trop perçu d'EDF sur plusieurs années. De plus l'ASA devra recalculer les montants de gratuité des derniers exercices et abaisser d'environ 50% les sommes appelées à EDF. Cet ensemble conduira à une correction depuis environ 2010.

Il convient de rajouter la recette provenant du remboursement de la CSPE pour 2020 auprès du service des douanes pour 120 000€

Article 7478 « Participations des autres organisme » prévu 120 000€

Il s'agit de la location des canaux à la ville de Sisteron et la gestion de l'assainissement pluvial.

Les dépenses totales de fonctionnement pour un montant de 1 962 036€ compte tenu d'un virement de la section d'investissement pour 140 836€ sont équilibrées principalement avec une redevance syndicale de 1 516 836€

La section Fonctionnement est équilibrée pour 1 962 036€

Section investissement
Dépenses

Article 1641 « Emprunts » pour 201 200€

Il s'agit du remboursement des emprunts déjà souscrits pour 141 200€ et le remboursement en 2021 des emprunts souscrits fin 2020 pour 250 000€ sur 5 ans et 100 000€ sur 10 ans soit environ 60 000€ supplémentaire

Article 2158 « autres installation, matériel et outillage » prévu 140 000€

L'article permet de financer l'acquisition des canalisations et pièces hydrauliques pour refaire le réseau sur le secteur de la Grande Ste Anne (80 000€ devis fournis par Electrosteel en TC 2), A ceci s'ajoute environ 30 000€ pour répondre aux besoins de renouvellement de tronçon si casses

Rénovation du superviseur, rattachement des Prayaous sur le Poet, passage au GSM de toutes les stations (30 000€)

Article 2182 « Matériel de transport » 15 000€

Article 231 « Immobilisation corporelles en cours » prévu 100 000€ liste non exhaustive

- Travaux de pose pour renouvellement des canalisations sur le secteur de la Grande Ste Anne (54 000€)
- Travaux de rétablissement de la protection cathodique sur la station de Garduelle (15 000€)
- Travaux de rétablissement de la protection cathodique sur le secteur des Empeygnées (5000€)
- Travaux non connus à ce jour 20 000€

L'opération n° 12 concerne la tranche 3 de la conversion des irrigations à hauteur 1 040 000€

Section investissement

Recettes

Les recettes d'investissement équilibrent les dépenses par :

- Le virement de la section de fonctionnement pour 140 836€,
- Le solde à percevoir de la tranche 2 par l'Europe FEADER conversion irrigation pour 100 500€ qui reste suspendu au jugement que rendra le TA de Marseille.
- Le solde des subventions obtenues par la Région et l'Agence de l'Eau pour la tranche 3 de la conversion des irrigations à hauteur de 802 434,18€ car un montant de 131 976€ a été débloqué par l'Agence de l'Eau en novembre 2020 suite à la notification du marché ELECTROSTEEL
- L'emprunt de 105 589.82€ qui équilibre la dépense de 1 040 000€ sur l'opération 12.

Le poste 1641 compte 350 000€ d'emprunt souscrit fin 2020 et seront débloqué début 2021 sur présentation des factures pour financer les canalisations et travaux liées au secteur de la Grande Ste Anne et l'achat de raccord et pièces de rechanges afin de constituer un stock sur 3 ans.

La section investissement est équilibrée pour 1 500 235€

A Gap, le 20 novembre 2020

Le Président



Daniel POINCELET